

Option Travaux Paysagers

OBJECTIFS :

- Acquérir une qualification professionnelle
- Travailler dans les entreprises paysagères en tant qu'ouvrier
- Se reconverter aux métiers de salarié en jardins espaces verts



MÉTIER POSSIBLE :

- Ouvrier paysagiste dans une entreprise ou une collectivité



Votre formation comporte 8 Unités Capitalisables dont 7 UC Nationales de Qualification (UC) et 1 UC d'Adaptation Régionale (UCARE)

Module technologique et professionnel

UC 1.1 - Connaissances scientifiques :

- Biologie de la plante
- Connaissance des sols et substrats
- Protection des végétaux
- Reconnaissance des végétaux
- Machinisme

UC 1.2 - Connaissances techniques professionnelles :

- Pratique de réalisation (plantations - engazonnement - maçonnerie paysagère - connaissance des matériaux)
- Pratique de l'entretien des jardins (taille - élagage - soins aux plantes)
- Fonctionnement et entretien des matériels utilisés

Module de matières générales

UC 2 - Résoudre les problèmes mathématiques de la vie sociale et professionnelle.

UC 4 - Expression et communication dans les situations de la vie sociale et professionnelle.

UC 7* - Mettre en œuvre des comportements moteurs adaptés à des situations professionnelles et sociales.

**les adultes sont dispensés de cette UC.*

Module de gestion et environnement de l'entreprise

UC 5.1- S'insérer dans le monde actuel en mettant en œuvre des pratiques rattachées aux données culturelles (monde actuel)

- Activités économiques et civiques
- Actualités
- Les médias

UC 5.2 - Décrire un organisme ou une entreprise d'espaces verts en le situant dans son environnement socioprofessionnel

- Fonctionnement de l'entreprise
- Droits et devoirs du salarié

UCARE – Unités Capitalisables d'Adaptation Régionale

UCARE d'Adaptation Régionale (UCARE)

UCARE déterminée chaque année en fonction des demandes des stagiaires et des possibilités de mise en œuvre.

UCARE déjà proposés : taille fruitière – devis pour travaux d'entretien – Conduite d'engins (CACES1).

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Avoir 18 ans.**
- Avoir une **expérience dans le secteur espace vert** ou réalisation d'un **Essai en Milieu du Travail** (bilan à retourner au CFPPA et justificatifs d'expérience professionnelle à fournir) ou être issu du dispositif ADEMA ou d'une préqualification.
- Pour une formation sur 2 ans, il faudra justifier d'une année d'expérience professionnelle ou d'avoir au moins suivi une classe de seconde ou avoir suivi un cursus BEPA...
- Financement de la formation continue (contrat professionnalisation, congé individuel de formation, demandeur d'emploi...).

Des réunions d'information sont régulièrement organisées par le CFPPA de Rouffach.
Renseignements et inscription au 03.89.78.73.07

INFOS PRATIQUES :

Formation possible en 1, 2 ou 5 ans maximum (parcours individualisés).

- **Durée** : 840 heures en centre + 350 heures de stages en entreprise.
- **Dates** : 10 septembre 2012 au 17 mai 2013 (avec VAA* - niveau V) ou au 27 mai 2013 (sans VAA*).
- **Lieu** : Mulhouse.
- **Niveau** : diplôme d'état de niveau 5, homologué par le Ministère de l'Agriculture.



MODALITÉS D'OBTENTION DU DIPLÔME :

- **L'obtention du CAPA Travaux Paysagers** passe par la **validation de l'ensemble des Unités Capitalisables (UC)** qui délimitent les connaissances et les savoir-faire à acquérir.
- *Vous pouvez bénéficier de la **Validation d'Acquis Académiques (VAA)** selon les diplômes dont vous êtes déjà titulaires.